

Ecrit par Echo du Mardi le 15 mars 2021

L'AIST 84 propose deux webinaires aux chefs d'entreprise sur la sécurité des salariés



La 1^{re} intervention a pour sujet : 'Les clefs de la mission du référent Covid-19 en entreprise' ce mercredi 17 mars de 9h à 11h et l'aide à l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) jeudi 18 mars de 9h30 à 11h30.

Pour prévenir les risques liés à la Covid-19 et limiter le plus efficacement les chaînes de contamination, chaque entreprise a l'obligation de désigner un référent Covid-19. Mais quel est le rôle de ce référent et comment assurer au mieux cette mission ?

AIST 84

C'est à cette question, précisément, que répondra l'<u>AIST 84</u> (Association interentreprises pour la santé au travail du Vaucluse) pour du <u>webinaire</u> 'Référent Covid-19 : les clefs pour assurer ma mission', qui sera animé par un médecin et un infirmier du travail.

AIST 84. Médecine du travail. 18, avenue de Fontcouverte à Avignon. 04 90 87 33 04. www.aist84.fr

Au programme

Comment maîtriser le risque Covid-19 en entreprise ? Rappel des mesures de prévention ; Gestion des



Ecrit par Echo du Mardi le 15 mars 2021

cas probables ou confirmés en entreprise ; Impacts de la Covid-19 sur l'entreprise ; Proposition d'accompagnement de l'AIST 84. Le lien de connexion au webinaire sera transmis par mail quelques jours avant l'événement et après avoir rempli le <u>formulaire</u>.

Et ça n'est pas tout

Jeudi 18 mars de 9h30 à 11h30, ce même organisme propose un autre webinaire sur le <u>DUERP</u> l'aide à l'élaboration du document unique animé par deux experts en prévention des risques professionnels.

Dans le détail

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire et indispensable pour adapter les conditions de travail et assurer la protection de la santé de vos salariés, d'autant plus face à la Covid-19!

Ateliers

Les ateliers sont composés de 2 parties. Une 1ère partie théorique en webinaire pour identifier les situations à risques au sein de votre entreprise et définir les mesures de prévention à mettre en œuvre ainsi que la conduite à tenir pour les personnes fragiles et les salariés potentiellement contaminés par la Covid-19. Et une 2ème partie en présentiel ou webinaire pour apporter une aide pratique et finaliser le Document unique. Là encore le lien de connexion au webinaire sera transmis par mail quelques jours avant l'événement et après avoir rempli le formulaire.